

Les Hôpitaux du Léman engagent une démarche de prévention du risque suicidaire des patients et résidents

À l'occasion de la Semaine nationale de la sécurité des patients, organisée du 14 au 18 septembre 2026, les Hôpitaux du Léman lancent une démarche institutionnelle consacrée à la prévention du risque suicidaire des patients et des résidents.

Chaque année, la Semaine de la sécurité des patients sensibilise les professionnels de santé et le grand public aux enjeux de qualité et de sécurité des soins. En 2026, elle aura pour thème national « La sécurité des soins pour les personnes atteintes de pathologies chroniques ».

Les pathologies chroniques ne sont pas uniquement somatiques : elles comprennent également certains troubles psychiques qui nécessitent un accompagnement au long cours et peuvent être associés à une vulnérabilité suicidaire.

Plus largement, une maladie chronique, une hospitalisation, une perte d'autonomie ou un parcours de soins complexe peuvent fragiliser la santé psychique d'une personne.

En choisissant de travailler sur la prévention du risque suicidaire, les Hôpitaux du Léman proposent ainsi un angle spécifique du thème national, qui concerne potentiellement tous les secteurs de soins et d'hébergement.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES



Un risque qui ne concerne pas uniquement les établissements psychiatriques

Selon le guide national *Prévenir le risque suicidaire en établissement*, publié en janvier 2026 par le Ministère de la santé, 755 suicides ou tentatives de suicide survenus dans des établissements sanitaires et médico-sociaux ont été déclarés en France entre mars 2017 et juin 2021. Parmi eux, 515 ont entraîné le décès du patient.

Les situations déclarées sont survenues à 46 % dans des établissements ou services psychiatriques, mais également à 36 % dans des services médicaux ou chirurgicaux et à 15 % dans des établissements médico-sociaux, notamment des EHPAD.

Ces chiffres rappellent que chaque professionnel peut être confronté à une personne en situation de vulnérabilité. Repérer un changement de comportement, savoir questionner un patient, identifier un risque dans son environnement ou connaître les interlocuteurs à solliciter peut contribuer à prévenir un passage à l'acte.

Une semaine pour observer, se former et échanger

Plusieurs actions seront proposées aux professionnels du 14 au 18 septembre 2026 :

- un audit des chambres et de l'environnement des patients et résidents, réalisé à partir d'une grille nationale d'autoévaluation fourni par le Ministère de la santé ;
- un e-learning intitulé « *Un œil averti peut sauver une vie* » avec une chambre des erreurs ;

- un temps d'échange animé par l'équipe de la psychiatrie de liaison afin d'apporter des repères concrets aux équipes et de réponse à leurs questions sur les prises en charge ;
- la diffusion de supports pratiques recensant les procédures, les interlocuteurs et les formations disponibles ;
- des visites des représentants des usagers dans les services pour informer les patients sur leurs droits et les ressources existantes.

Les résultats des audits seront analysés de manière agrégée afin d'identifier les principaux points de vigilance et de construire un plan d'actions adapté aux différents secteurs.

Ces actions seront complétées par une meilleure visibilité des dispositifs d'aide au sein de l'établissement, parmi lesquels le 3114, numéro national de prévention du suicide (cf. fin du communiqué).

Le lancement d'une démarche durable

La Semaine de la sécurité des patients constituera le point de départ d'un travail appelé à se poursuivre dans la durée. Les résultats agrégés des audits permettront d'identifier les principaux points de vigilance et d'élaborer un plan d'actions adapté aux différents secteurs de l'établissement.

« La prévention du risque suicidaire ne relève pas uniquement de la psychiatrie. Chaque professionnel peut, à son niveau, repérer un signe de vulnérabilité, questionner une situation et solliciter les ressources adaptées. Notre objectif est de donner aux équipes des repères concrets et de renforcer durablement la sécurité des patients et des résidents. », souligne Jérôme Flez, Directeur des Soins des Hôpitaux du Léman.

En abordant cette thématique avec responsabilité et pédagogie, les Hôpitaux du Léman réaffirment leur engagement en faveur de la sécurité des patients, des résidents et des professionnels qui les accompagnent.

Besoin d'aide ? Le numéro national 3114

Le 3114, [numéro national de prévention du suicide](#), est accessible gratuitement et de manière confidentielle, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Des professionnels formés répondent aux personnes en souffrance, à leur entourage, aux personnes endeuillées par suicide ainsi qu'aux professionnels confrontés à une situation préoccupante.

A propos des Hôpitaux du Léman

Établissement public de santé de référence du Chablais, les Hôpitaux du Léman assurent des activités de médecine, chirurgie, obstétrique, urgences et soins aux personnes âgées. Ils desservent un territoire de près de 160 000 habitants et rassemblent environ 1 500 professionnels.

www.hopitauxduleman.fr